



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/51/13
21 novembre 1996

Cinquante et unième session
Points 129 et 140, a), de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/51/640)]

51/13. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé "Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies - Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies"¹ ainsi que le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. Souscrit aux observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport²;

¹ A/51/389.

² A/51/491.

2. Prie le Secrétaire général d'élaborer des mesures précises, notamment des critères et des directives, aux fins de l'application des principes qui sont exposés dans son rapport et de lui rendre compte à ce sujet, par l'intermédiaire du Comité consultatif.

50^e séance plénière
4 novembre 1996